

# DÉTERMINÉES



ÉTÉ 2019

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSSS-CSN

WWW.FSSS.QC.CA

## AVIS IMPORTANT POUR VOS RÉCLAMATIONS DE MÉDICAMENTS À LA CNESST

Après de **multiples interventions de la FSSS-CSN et l'appui de la CSN**, la **CNESST annonce enfin qu'elle va permettre les remboursements de médicaments directement à la pharmacie dès septembre 2019**. Ce gain facilitera la vie de l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui reçoivent des indemnités de la CNESST.



À compter du **23 septembre 2019**, lorsque nous nous procurerons des **médicaments dans une pharmacie, en lien avec un accident de travail ou une maladie professionnelle, nous n'aurons plus à assumer de frais**. Les pharmaciens seront en mesure de faire la réclamation directement à la RAMQ

qui **facturera la CNESST à 100% du coût**.

En **réclamant nos frais de médicaments directement à la CNESST, nous réaliserons de grandes économies dans notre régime d'assurances collectives**.

Passons le mot à nos collègues de travail!

Le **comité des assurances de la FSSS-CSN a été le porteur de ce dossier auprès de la CNESST depuis plusieurs années**. Nos efforts sont récompensés et ce sont l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui verront leur remboursement de médicaments facilités.